

# Une charte de commerce éthique

En développant cette **spécialisation** autour d'une **ressource naturelle** provenant de **vieilles plantations**, **Planet Coconut™** présente un **concept exotique, naturel, accessible à tous**, et propose une **consommation responsable** s'inscrivant dans une logique de **développement durable**.

Outre l'utilisation de matières **100% naturelles, recyclées, renouvelables rapidement** et favorisant la **protection de l'environnement**, **Planet Coconut** développe ses produits dans le respect des règles du **commerce éthique**.

Le **commerce éthique** est celui qui se développe dans l'application des grands principes fondateurs de **l'Organisation Internationale du Travail**. Il s'agit notamment de :

- De garantir de **bonnes conditions de travail** permettant une **juste rémunération** des employés, ainsi que leur **protection sociale**,
- Justifier pour les employés **d'un contrat de travail** respectant la législation en vigueur dans le pays : pas d'esclavage, pas de travail illégal,
- De ne **pas faire de discrimination à l'embauche** entre les hommes et les femmes,
- De ne **pas employer d'enfants de moins de 16 Ans**,
- De laisser aux employés la possibilité, s'ils le souhaitent de créer un syndicat dans les conditions législatives retenues par le pays considéré,

En respectant ces principes dans une **charte signée avec son atelier fournisseur**, **Planet Coconut** vous propose de **bénéficier d'une gamme de produits éthiques, décoratifs, « alternatifs »** dans leur essence...de bois !

Ainsi, en choisissant **Planet Coconut** en tant que partenaire, vous bénéficiez d'une **gamme de produits variés de qualité**, et êtes assuré(e) que **votre acte d'achat** s'insère directement dans une **logique de commerce éthique et de développement durable**.

# La Charte éthique

Je, gérant de la société, m'engage à respecter les principes du commerce éthique dans mon atelier pour la production exclusive des articles de **Planet Coconut**.

Ainsi, je certifie sur l'honneur et solennellement, que :

- Chaque employé dispose d'un contrat de travail précisant ses horaires, et une rémunération correspondante. Cette rémunération correspond aux salaires en vigueur dans le pays.
- Tous les salariés bénéficient grâce à leur contrat de travail du système de protection sociale disponible dans le pays.
- Tous les salariés disposent du libre droit de créer un syndicat selon les lois en vigueur dans le pays.
- Les salariés bénéficient de bonnes conditions de travail.
- Aucun salarié dans les rangs d' n'a moins de 16 ans.
- Il n'y a aucune discrimination entre hommes et femmes à l'embauche

En outre, et grâce au partenariat établi avec **Planet Coconut**, nous favorisons l'embauche des gens du village de pour assurer notamment les phases de ponçage et de finition des objets commandés par **Planet Coconut**, ou de tressage de fibres naturelles afin de proposer le maximum de ressources à cette population traditionnellement occupée par les récoltes et l'agriculture du riz.

Grâce à ce partenariat, c'est l'emploi de et sa cohésion sociale qui sont renforcés. En retour, **Planet Coconut** s'engage à payer à un prix juste correspondant aux engagements de ce partenariat et permettant de le pérenniser et de le développer.

accepte sans condition la possibilité d'un contrôle de cet engagement réalisé par les instances représentatives du commerce éthique en Indonésie et en Europe afin de démontrer si besoin, sa bonne foi et bonne conduite dans l'application des règles de cette charte. »

Le 06/12 2004

Le 06/12 2004

**Philippe Chetivet**  
Gérant  
Planet Coconut

General Manager